

*Son fils et sa belle-fille,*

Stéphan et Mitra Strub, leurs enfants et petits-enfants  
ainsi que les familles parentes, alliées et amies,

ont le profond chagrin de faire part du décès de

# **Monsieur Francis STRUB**

*1928-2025*

enlevé subitement à l'amour des siens, le 3 décembre 2025.

La cérémonie a eu lieu dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.